



REGLEMENT INTERIEUR DE L INTERCLUB DE VILLERS COTTERETS DU DIMANCHE 12 AVRIL 2026

ARTICLE 1 : Le tournoi de Villers-Cotterêts est une compétition individuelle ouverte à tous les judokas pré-poussins, poussins, benjamins (Féminines/Masculins).

ARTICLE 2: Les participants sont engagés par des groupements sportifs affiliés à la FFJDA.

ARTICLE 3: Les années de naissance autorisées à combattre sont :

Pré-poussins, Pré-Poussines (2018-2019), pesée 13h30-14h15

Poussins, Poussines (2016-2017), pesée 10h30-11h15

Benjamins, Benjamines (2014-2015), pesée 8h30-9h00

Aucune ceinture blanche n'est acceptée, pas de sur-classement d'âge possible.

ARTICLE 4: temps de combat:

Mini-poussin(e)s : 1 minute 30 sans arrêt du chronomètre au mate.

Poussin(e)s : 1 minute 30.

Benjamin(e)s : 2 minutes.

ARTICLE 5 : Formule de compétition : Poules de 4 combattants en séparant au maximum les judokas du même club (Regroupement Morphologique) pour les catégories pré-poussins et poussins.

Poules de 4 combattants en séparant au maximum les judokas du même club puis tableau final (respectant les catégories de poids officielles).

ARTICLE 6 : La compétition se déroulera dans un gymnase avec 5 surfaces.

ARTICLE 7 : Les combattants devront présenter leur passeport ou licence 2024-25 en règle, certificat médical (Mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition).

En l'absence de ses documents, une décharge sera demandée pour chaque représentant de club.

ARTICLE 8: Inscriptions : Pour une bonne organisation, L'INSCRIPTION SE FERA VIA LE LIEN EXTRANET DE LA FFJ.

Renseignements possibles judoclubjvc@gmail.com

ARTICLE 9 : Les règles d'arbitrage sont celles de la FFJDA en vigueur à la date du tournoi. Celui-ci sera assuré par le corps arbitral fédéral et les jeunes du club inscrits à l'école d'arbitrage.

ARTICLE 10 : Tous les judokas seront récompensés.

ARTICLE 11 : Classement par club : Dans chaque poule : Le premier donne 10 points à son club, le deuxième donne 5 points à son club Les troisièmes donnent 3 points à leur club. 1 point pour chaque participant (4ème et 5ème) de journée, nous attribuons des coupes aux 12 premiers clubs.

ARTICLE 12 : Le Comité d'organisation se réserve le droit de statuer en cas de litige.